



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 JANVIER 2026

### Nombre de membres :

<b>Conseillers : 29</b>	L'an deux mil vingt-six et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
<b>Présents : 20</b>	l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt janvier deux-mille- vingt-six.
<b>Excusé : 2</b>	
<b>Pouvoirs : 7</b>	

### **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Magali BARBEAU, Cindy GAUVIN, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

### **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Sophie LAMBERT, a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

### **Absents :**

Monsieur Lucas GILLY  
Monsieur Thierry BAZZALI

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20260126-DEL2026-02-DE  
Date de réception préfecture : 28/01/2026



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 JANVIER 2026

**DCM N°2026-02 - Finances – Vote d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2026**

**Rapporteur : Catherine STEKELOROM**

Dans un souci d'assurer la continuité du service public, et dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2026, dont l'adoption est prévue à la fin du mois d'avril 2026, il convient de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de disposer des crédits nécessaires à son fonctionnement dès le début de l'exercice.

À cet effet, il est proposé d'accorder au C.C.A.S. une avance sur la subvention communale au titre de l'exercice 2026.

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2131-11 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au vote du budget primitif 2026 ;

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance sur la subvention communale au titre de l'exercice 2026, d'un montant de 300 000 euros ;

**PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2026, au compte 657362.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20260126-DEL2026-02-DE  
Date de réception préfecture : 28/01/2026